Envoyé en préfecture le 13/07/2026
Reçu en préfecture le 13/07/2026
Publié le
ID : 035-213501521-20260709-2026_197-DE

DCM DU 9 JUILLET 2026

Dossier suivi par :
Direction générale
direction.generale@ville-liffre.fr

DCM N° : *2026.197*

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-six, le **9 juillet** à 20h30, le Conseil Municipal, légalement convoqué par Monsieur Guillaume BÉGUÉ, Maire de Liffré, s'est réuni en salle du Conseil.

Date de convocation : 3 juillet 2026 - Date d'affichage : 13 juillet 2026
Nombre de conseillers en exercice : 29

23 Présents : Messieurs Guillaume BÉGUÉ, Grégory PRENVEILLE, Yannick DANTON, Alain CLÉRY, Christophe GAUTIER, Alain PÉCHON, Ronan SALAÜN, Sébastien SIMONOT, Samuel GATTIER, Maxime LAUBENEAU, Valentin LEMIÈRE, Eliaz CRÉTÉ - - POHARDY et Mesdames Anne-Laure OULED- SGHAÏER, Maud LANGLAIS ELLEOUET, Elsa RUCKERT, Claire BRIDEL, Laurence BLOUIN DUFFÉE, Gwénaël DUMONT, Claire SIMONET, Awena KERLOC'H, Karen CHESNAIS-GIRARD, Julie AUBAUD et Merlene DESILES.

6 excusés : Messieurs Jacques BELLONCLE, Patrice RUBERTI, Loïg CHESNAIS-GIRARD, et Mesdames Chantal FRANCANNET, Anne BOUCARD, Ingrid BIRÉE.

6 pouvoirs : Messieurs Jacques BELLONCLE (qui a donné pouvoir à Claire BRIDEL), Patrice RUBERTI (qui a donné pouvoir à Anne-Laure OULED-SGHAÏER), Loïg CHESNAIS-GIRARD (qui a donné pouvoir à Guillaume BÉGUÉ), et Mesdames Chantal FRANCANNET (qui a donné pouvoir à Laurence BLOUIN DUFFÉE), Anne BOUCARD (qui a donné pouvoir à Gwénaël DUMONT) et Ingrid BIRÉE (qui a donné pouvoir à Awena KERLOC'H).

Secrétaire de séance : Eliaz CRÉTÉ - - POHARDY

Envoyé en préfecture le 13/07/2026
Reçu en préfecture le 13/07/2026
Publié le
ID : 035-213501521-20260709-2026_197-DE

FACTURATION DE L'UTILISATION DES EQUIPEMENTS SPORTIFS AUX COLLEGES – PERIODE DU 1ER JANVIER AU 3 JUILLET 2026

VU le Code général des collectivités territoriales (CGCT) ;

VU la délibération du Conseil Municipal autorisant Monsieur le Maire à signer une convention avec le Conseil Général pour l'utilisation des équipements sportifs de la commune ;

VU l'avis favorable du Bureau Municipal du 12 janvier 2026 ;

CONSIDERANT les conventions d'utilisation des équipements sportifs, fixant notamment les dispositions financières, signées par le Conseil Général, la commune et le collège Martin Luther King le 1er juin 2023, et avec le collège Saint-Michel le 9 mars 2023 ;

CONSIDERANT la délibération du conseil départemental relatif à la dotation de fonctionnement des collèges publics et privés pour 2026, utilisés par les collèges, et arrêtés par Assemblée délibérante lors de la session du 25 septembre 2025 ;

Grégory PRENVEILLE, 2ème adjoint en charge de la Vie associative, Sport et Bénévolat, informe l'assemblée que les tarifs d'utilisation fixés par le Conseil Départemental pour 2026 sont les suivants :

- 6 € l'heure de gymnase
- 2,50 € l'heure de plein air

Un état d'utilisation détaillé par équipement sportif pour les collèges pour la période du 1er janvier au 3 juillet 2026 a été réalisé et transmis aux établissements scolaires pour contrôle. Il en résulte le tableau suivant :

Collège privé		Collège public	
Heures de gymnase	1 006 h	Heures de gymnase	1 166 h
Heures de plein air	235 h	Heures de plein air	332 h
Total	1 241 h	Total	1 498 h

Compte tenu des tarifs rappelés ci-dessus, les sommes à percevoir pour cette fin d'année scolaire s'élèvent donc à :

- **7 826 € pour le collège public ;**
- **6 626 € pour le collège privé.**

Il est donc proposé au Conseil municipal de :

- **APPROUVE** les sommes à percevoir auprès des deux collèges ;
- **AUTORISE** l'émission des titres de recettes correspondants.

A Liffré,
Le Maire
Guillaume BÉGUÉ



Hôtel de ville
Rue de Fougères
35340 LIFFRE

02 99 68 31 45
contact@ville-liffre.fr

www.ville-liffre.fr